



## Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 08 juillet 2024

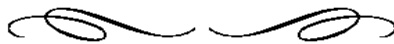
L'an deux mil vingt-quatre, le 8 du mois de juillet à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 4 juillet 2024 affichée le 4 juillet 2024.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Ingrid GUISE, Mme Béatrice MONTIGNY, Mme Nicole NAVARRO, Mme Patricia PAMART, Mme Stéphanie WYKROTA, M. Jean Luc CAPON, M. Patrice DUPIRE, M Christophe PATON.

Absents excusés : M. Blaise FENET, M. Paul-Hervé DUBOIS.

Absents: M Richard RISSO, M. Benjamin GOUBET, M. Maxime GEORGE.

En application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Luc CAPON est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Le Procès-verbal de la séance du 27 mai 2024 est approuvé à l'unanimité des présents.

### 1- Avis sur groupement de commandes électricité - FDE

Le Maire de la commune de Metz-en-Couture,

**Vu** que depuis le 1<sup>er</sup> Juillet 2004, le marché de l'électricité est ouvert à la concurrence pour tous les consommateurs professionnels.

**Vu** que cette ouverture s'est élargie aux particuliers au 1<sup>er</sup> juillet 2007.

**Vu** qu'aujourd'hui, conformément à l'article L331-1 du Code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

**Vu** que les personnes publiques font partie de cet ensemble de consommateurs pouvant bénéficier des offres de marché.

**Vu** que, pour leurs besoins propres d'énergie, ces personnes publique – et notamment les collectivités territoriales – doivent recourir aux procédures prévues par le Code de la commande publique afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappelle l'article L. 331-4 du Code de l'énergie.

**Vu** les dispositions du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes figurant aux article L. 2113-6 et suivants

**Vu** l'article L. 1414-3 du Code général des collectivités territoriales relatif aux groupements de commandes

**Considérant** le courrier du 15 juin 2024 envoyé par la Fédération Départementale d'Energie. La FDE propose un groupement de commandes d'électricité pour le prochain marché Electricité pour les sites BT (Basse Tension) d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA, pour un démarrage de fourniture au 1<sup>er</sup> janvier 2026

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt de la commune de Metz en Couture d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et la fourniture de services associés pour ses besoins propres,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents,

**Article 1<sup>er</sup>** : Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services associés, coordonné par la FDE 62 et décide d'adhérer au groupement pour un démarrage de fourniture au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Article 2** : Autorise le Maire Michel LALISSE à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes.

## 2- Avis sur les demandes faites lors du dernier Conseil d'Ecole et effectifs à la prochaine rentrée

Le Maire de la commune de Metz-en-Couture,

**Considérant** la demande pour le changement pour le remplacement de l'ordinateur dédié au TBI de la classe de Madame Salord et la fourniture d'un second ordinateur dédié au traitement de texte et l'envoi de mails par Madame la Directrice.

**Considérant** le financement de jeux éducatifs Nathan estimé à 861,10€ (devis fourni par Madame la Directrice)

**Considérant** la demande de remplacement du téléphone portable de l'école

**Considérant** le devis DEV00000117 de GET Conseil IT à Roubaix pour l'achat de deux ordinateurs pour l'école Jules Ferry de Metz en Couture

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité des membres présents et représentés décident,

- de prendre en charge la fourniture de 2 ordinateurs reconditionnés suivant l'étude menée en ce domaine par Monsieur le maire (coût 800 € TTC). Ces équipements devront être en place pour la rentrée. Mme Lefebvre est chargée de leur mise en œuvre.

- de valider le devis DEV00000117 de GET Conseil IT à Roubaix pour l'achat de deux ordinateurs reconditionnés pour l'école Jules Ferry de Metz en Couture d'un montant de 800€ TTC

- de financer de nouveaux jeux éducatifs Nathan au profit des élèves de l'école Jules Ferry, à hauteur de 400 €.

- de ne pas renouveler le téléphone existant.

## 3- Point sur l'avancement sur la réalisation du boudrome 3 pistes sur l'aire de jeu Maurice Majot

Monsieur le Maire indique que les 3 pistes du boudrome ont été achevées ce dimanche 7 juillet 2024 sur l'aire de jeu Maurice Majot. Ces travaux de finition ont été réalisés par les membres du club « Roule ma Boule ». L'association le FALEP pour souhaite participer avec le financement de trois banquettes et d'un portique 2 balançoire pour l'aire de jeu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité des membres présent,

- accepte l'achat de trois banquettes et d'un portique 2 balançoires au profit de l'aire de jeu Maurice Majot. Une attention particulière sera apportée à la zone de chocs lors de la mise en place du portique. Le don de l'association le FALEP est de l'ordre de 1 782 € H.T.

## 4- Point d'avancement sur les travaux de borduration

Monsieur le Maire indique que le fossé canalisé en bas de la rue du Moulin est en place, il reste à aménager le talus qui l'encadre.

La pose des conduites d'eau pluviale est réalisée à 60%. Le chantier sera à l'arrêt du 05 Août au 26 Août.

Une réunion publique sera planifiée la dernière semaine de Juillet afin d'informer les riverains sur les modalités de réalisation des trottoirs prévue début septembre 2024.

## 5- Avis sur une proposition d'acceptation d'un leg de terrain

**Considérant** la proposition de Madame Yolande HOMBERT, qui souhaiterait léguer la parcelle ZA60 (305m<sup>2</sup>) de son défunt frère Monsieur Jean-François GEORGE à la commune de Metz en Couture.

**Considérant** que les frais de notaire à la charge de la commune s'élèveront à environ 1000€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,  
A l'unanimité des membres présents et représentés,

φ **Décide** d'accepter le leg de la parcelle ZA60 au profit de la commune, moyennant des frais notariés d'environ 1000€.

## 6- Avis sur l'organisation du 13 et 14 juillet

**Considérant** la délibération du 4 mars 2024, pour l'animation musicale « formule Duo par l'Orchestre Pascal PROUVEUR pour 600€ TTC

13 juillet :

- Accueil à la salle des fêtes à partir de 19h00 -

- Animation musicale de 20 à 21 h

- Retraite aux flambeaux de 21 h (décoration du char par le FALEP à 14h) Une boisson (ticket) offerte aux participants par le FALEP

- Retour à la salle des fêtes de 22h poursuite de l'animation musicale

14 juillet :

11h30 :Dépôt de gerbe au monument aux morts suivi d'un vin d'honneur à la mairie

15h30 :Jeux gratuits : course en sac, course à pied, concours tire à l'arc, tir à la corde, petits pains à la confiture, course de tracteurs à pédales. Tous les participants seront récompensés par un petit lot.

Petite buvette proposée par l'Association des loisirs créatifs de Metz-en-Couture

## 7- Questions diverses

### 1- Mensualisation de la Taxe ménagère

**Considérant** la demande de Madame BOGAERT locataire au 1 bis place Halifax à Metz en Couture, de mensualiser la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Monsieur le Maire propose une mensualisation de 15€ par mois soit un montant de 180€ par an.

L'ajustement de cette somme aura lieu une fois par an après prise de connaissance de la TEOM (année N-1)

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

φ Décide d'émettre un avis favorable à la mensualisation de la TEOM, de 15€ par mois soit un montant de 180€ par an ainsi que son ajustement annuel, pour le logement au 1 bis place Halifax à Metz en Couture.

### 2- Gravillonnage du chemin d'Ytres et d'une portion du chemin de Villers

Le gravillonnage du chemin d'Ytres et d'une portion du chemin de Villers sera réalisé par l'entreprise Delambre, la dernière semaine de de Juillet

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45

La prochaine réunion aura lieu le lundi 9 septembre 2024 à 18h30.

**Monsieur Jean-Luc CAPON**  
**Secrétaire de Séance**

**Michel LALISSE**  
**Maire de Metz en Couture**